



Juge des enfants ou jaf, qui prime ?

Par **amourestunreve**, le **21/05/2014** à **22:18**

Bonjour, rnvoilà un mois et demie que ma femme a quitté le domicile conjugal avec mon fils de 26 mois. J' ai depuis pris un avocat pour entamer une procédure de divorce et en amont les services sociaux ont lancé un signalement pour mise en danger d'enfant. Cela fait un mois que je demande à mon avocat une demande de référé auprès du jaf. Il m' a dit que cela n' était pas nécessaire vue que le juge des enfants prime au jaf. Les services sociaux me disent le contraire. Je sais que le référé est une mesure d'urgence et j' ai l'impression de tourner en rond. Pouvez vous me renseigner sur le sujet.rnje vous remercie par avance pour vos réponses.